

FICHE SYNTHÉTIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE DE NYOISEAU

▪ RISQUE IDENTIFIÉ PAR UN PPR

- ♦ Risque inondation de la rivière Oudon pour lequel un plan de prévention de risque a été approuvé le 6 juin 2005, valant servitude d'utilité publique.
- ♦ Risque minier dû aux anciennes mines de fer du bassin de Segré pour lequel un plan de prévention des risques a été approuvé le 26 juin 2009, valant servitude d'utilité publique.

Ces deux PPR sont avec prescription de travaux à réaliser sur les constructions et habitations existantes. Ces obligations sont accessibles à partir du site internet de la Préfecture à l'adresse suivante : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/prevention-des-risques-naturels-et-r108.html>

▪ DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE INONDATION

♦ Nature de la crue :

Les inondations de l'Oudon sont des inondations par débordement de rivière après une période d'alternance de pluies longues (saturation des sols) et d'épisodes pluvieux courts mais intenses.

♦ Caractéristiques de la crue :

La dernière crue la plus importante de l'Oudon en amont de Segré est celle de 2001 et non celle de 1995 reconnue comme l'événement historique pour l'aval du sous-bassin de l'Oudon. Toutefois la crue centennale retenue comme référence pour le PPRi à Segré est une crue modélisée établissant des hauteurs de submersion supérieures.

♦ Intensité et qualification de la crue :

La crue est composée de 2 paramètres : la hauteur de submersion et la vitesse d'écoulement. Suivant l'intensité de ces éléments, la crue est qualifiée en 4 aléas dont la représentation figure sur la cartographie ci-jointe :

- aléa faible : profondeur de submersion inférieure à 1 mètre, sans vitesse significative.
- aléa moyen : profondeur comprise entre 1 m et 1,5 m sans vitesse significative ou inférieure à 1 m avec vitesse significative.
- aléa fort : profondeur supérieure à 1,50 m sans vitesse significative ou entre 1 m et 1,50 m avec vitesse significative.
- aléa très fort : profondeur supérieure à 1,50 m avec vitesse significative.

Une vitesse significative est une vitesse $>$ à 0,25 m/s à partir de laquelle un adulte se déplace avec difficulté dans 1 m d'eau.

♦ Territoire concerné par l'inondation :

10,2 % du territoire communal de Nyoiseau en limite des parties urbanisées et plusieurs hameaux.

■ DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE MINIER

D'anciennes mines de fer sont localisées au sein de la formation des grès armoricains qui présentent des couches de minerai au sein d'un synclinal orienté Est-Ouest. Des secteurs présentant d'anciens travaux miniers à faible profondeur, dont certains déjà effondrés ont été jugés à risque entraînant la prescription d'un Plan de Prévention des Risques Miniers. (PPRm) Une partie du territoire de la commune de Bouillé-Ménard est concernée par le PPRm du bassin de Segré approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 juin 2009.

Le PPR Minier a pour objet de délimiter les zones concernées par ce risque et de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans ces zones.

♦ Nature du risque :

Quatre types d'aléa ont été répertoriés :

- les effondrements et les affaissements localisés liés à des cavités proches de la surface (fontis)
- les effondrements liés à des l'effondrement des matériaux qui obstruent d'anciens puits et les cheminées d'aération (débouillage, rupture des têtes de puits)
- les glissements de pentes (instabilité de talus)
- les tassements des sols de fondation sous ou à proximité d'ouvrage et d'aménagement

♦ Qualification de l'intensité et probabilité d'occurrence des aléas

- **notion d'intensité** : l'intensité de chaque aléa peut être hiérarchisée en plusieurs niveaux à partir de critères tels que l'importance des dégâts prévisibles pour un phénomène donné en se basant sur les données informatives et les retours d'expérience
- **notion de probabilité d'occurrence** : à chaque aléa doit être rattaché une « probabilité d'occurrence » estimée par la sensibilité du site vis à vis d'un type donné d'instabilité.

La qualification de l'aléa est alors obtenue par le croisement de son intensité et sa probabilité

♦ Caractéristique du risque :

L'évaluation des populations exposées, par le recensement des personnes, des établissements recevant du public, des équipements sensibles, détermine un niveau d'enjeux.

Les risques, pour les personnes et les biens, sont ensuite appréciés par le croisement entre la qualification des aléas et l'importance des enjeux exposés.

■ RISQUE SISMIQUE

L'ensemble du territoire de la commune de Nyoiseau est situé en zone de sismicité faible, sur la carte délimitant ces risques sur le territoire national, en application du décret ministériel du 22 octobre 2010.

Son application, à compter du 1^{er} mai 2011, n'entraîne pas d'obligation sur l'usage des sols.

En revanche, des règles de construction sont obligatoires pour les établissements scolaires, les établissements recevant du public et les bâtiments indispensables pour la sécurité et les secours.